

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2009

20h

Convoqués : Jean-Pierre RONSEAU, Laurent DEGODET, Hélène COLZY, Martine RHONE, Didier DELAVELLE, Hubert CROZAT, Jean-Pierre MAZEREEL, Pierre-François SOUCHON, Patricia GIANNETTA, Nicolas VIGOUR, Héliéo COSTA ELIAS, Benoît DINVAUT, Brigitte DUPONT, Matthieu SIRAUT, Pascal ANGHELOVICI, Michel MAGNEE, Michèle BOLAND, Ange-Marie SONNET, Jean-François TROITZKY

Absents excusés : Héliéo COSTA ELIAS, pouvoir donné à Jean-Pierre RONSEAU
Benoît DINVAUT, pouvoir donné à Nicolas VIGOUR

Absent : Mathieu SIRAUT

Date de convocation : 13/03/2009

Madame Hélène COLZY est nommée secrétaire de séance.

I – APPROBATION DES COMPTE-RENDU DES PRECEDENTS CONSEILS MUNICIPAUX

Les conseillers approuvent le procès verbal des Conseils Municipaux des 4 et 17 février 2009 à l'unanimité.

II– COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE COMMISSION

1. Commission Culture, Animation, Associations (Réunion du 18 février 2009)

Tout d'abord, Monsieur TROITZKY précise que la Fête de la Musique 2009 sera finalement organisée au centre du village et investira plusieurs lieux tels que le Lac, la Place des Fêtes ou le golf. La programmation devra respecter l'équilibre des styles. Rien ne sera organisé sur les Terres du Circuit.

Puis, Monsieur TROITZKY indique qu'il a été nécessaire de clarifier les rôles respectifs de l'Association ESCALES et de la Commission Culture, Animation, Associations : la commission Animation et Culture se distingue de l'association Escales en ce qu'elle est force de proposition au service du Conseil municipal dans le domaine de l'organisation des commémorations, événements et manifestations qui rythment la vie de la Commune alors que l'association Escales propose d'apporter son aide logistique à l'organisation des commémorations, des événements, des manifestations proposés par la commission et validés par le Conseil municipal.

La commission a également mené une réflexion sur les relations entre la mairie et les associations. Il apparaît utile que la mairie relaye l'information à travers ses différents supports de communication tels FIG, Gauseries, mais aussi panneaux d'affichage.

Une discussion s'engage alors sur l'opportunité d'équiper la commune d'un panneau d'affichage électronique. Des devis seront demandés pour évaluer le prix d'achat mais aussi d'entretien d'un tel équipement.

Il serait utile également d'éditer un calendrier des manifestations dans la commune.

Il est envisagé d'organiser diverses manifestations pour renforcer les liens et la convivialité entre la Mairie, les associations et les habitants de la commune : pique-nique des clubs et associations, rallye-découverte, relance d'un forum des associations.

La commission suggère au Conseil municipal de mettre en place une fois l'an une visite d'institution, telle celle du Sénat, de l'Assemblée Nationale, du Parlement Européen...

Enfin la Commission informe que Madame Joëlle TROITZKY est la nouvelle correspondante du Journal l'Union pour les communes de GUEUX, THILLOIS et VRIGNY.

2. Réunion du CCAS du 16 mars 2008

Monsieur DEGODET indique que cette réunion avait pour objet le vote du budget 2009 du CCAS. Ce budget est essentiellement consacré à l'organisation du repas des anciens mais comporte aussi une réserve d'argent pour venir en aide à d'éventuelles personnes en grande difficulté dans la commune.

II – DELIBERATIONS

1- Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2008

Monsieur DEGODET expose au Conseil Municipal la nécessité de reprendre de manière anticipée les résultats de l'exercice antérieur : cela permet de voter un budget unique pour l'année (pas de budget supplémentaire en 2009) et ce avant même que ne soit intervenu le vote du Compte Administratif.

Il donne lecture de la délibération.

Monsieur CROZAT demande si les résultats de la Zone Artisanale et du Lotissement sont intégrés. Monsieur DEGODET lui indique que le budget annexe du Lotissement a été réintégré au budget principal mais que celui de la Zone Artisanale ne pourra l'être qu'à l'issue de l'exercice 2009.

Monsieur DELAVELLE demande quel est le montant du produit de la Taxe Professionnelle pour 2009. Monsieur DEGODET lui répond qu'il est estimé à 198 000 €.

Cette décision est votée à l'unanimité et fait l'objet de la **délibération N°20/2009**.

2- Vote des 4 taxes

Monsieur DEGODET rappelle les taux actuels et propose leur maintien au niveau actuel compte-tenu des incertitudes relatives à la suppression et à la compensation de la Taxe Professionnelle.

Monsieur CROZAT est d'accord avec cette proposition mais propose que si les compensations de Taxe Professionnelle sont suffisantes, il conviendra l'année prochaine de diminuer les taux. Cela s'impose d'autant plus que la fiscalité intercommunale ne cesse d'augmenter, ce qui est logique compte-tenu des transferts de compétences des communes à la communauté de communes.

Il est donné lecture de la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la **délibération N° 21/2009**.

3- Budget primitif 2009

Monsieur DEGODET présente le budget primitif 2009 de la commune.

En fonctionnement, il indique qu'une ligne « Dépenses Imprévues » a été ouverte, en contrepartie de quoi l'estimation de chacun des postes de dépenses a été estimé au plus juste.

Il précise aussi qu'une somme importante est prévue pour procéder à l'amortissement des études qui avaient été payées pour la Salle Multi-activités. Il s'agit uniquement d'une opération d'ordre qui ne constitue pas une dépense réelle.

En investissement, des opérations ont été créées pour les travaux à effectuer sur les bâtiments communaux et pour engager les projets d'aménagement et d'équipement de la commune.

Monsieur CROZAT demande pourquoi on constate une diminution des recettes et Monsieur le Maire lui répond qu'il a voulu être prudent.

Il est donné lecture de la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la **délibération N°22/2009**

4- Budget primitif ZA 2009

Monsieur DEGODET présente le budget 2009 de la Zone artisanale. Il est excédentaire. Il précise qu'il s'agit du dernier budget pour la Zone Artisanale puisqu'il sera réintégré au Budget Principal en fin d'exercice. L'excédent budgétaire correspond ainsi en fait à l'excédent de l'opération « Zone Artisanale ».

Il donne lecture de la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la **délibération N°23/2009**.

5- Lancement des études pour la construction d'un gymnase

Monsieur DELAVELLE rappelle qu'un questionnaire a été adressé à la population : 1302 questionnaires ont été distribués. 624 ont été retournés et saisis, ce qui correspond à un taux de retour très important.

Les réponses à ce questionnaire font apparaître les constats suivants :

- Ce qui symbolise le mieux la commune, c'est d'abord son aspect résidentiel, puis le lac, le Golf et enfin le circuit.
- Les besoins en équipement sont prioritairement les suivants : un gymnase, une maison de la petite enfance et une maison de retraite.
- On constate une demande importante d'aménagement de cheminements piétons mais pas de zones piétonnes.
- On constate aussi une forte demande de navettes mais prioritairement vers Reims et moins vers la Gare de Muizon.
- Le stationnement est suffisant mais la circulation devrait être améliorée notamment sur quelques points noirs tels que la rue des Sablons, la Rue de la Gare, et les rues du centre du village (en particulier celles qui desservent les équipements scolaires). Quelques mesures simples pourraient suffire à y remédier et les habitants privilégient de peu la mise en œuvre d'un contournement.
- Certains services sont demandés : distributeurs de billets, commerces...
- L'aménagement des terres du circuit doit être envisagé mais en privilégiant un aménagement paysager et éventuellement avec des équipements en lien avec l'histoire du circuit.
- Les principaux enjeux identifiés par les habitants sont l'embellissement du village (fleurissement et propreté), mais aussi la création d'une zone de protection vis-à-vis de l'agglomération rémoise.
- Les priorités pour la commune sont : la préservation du budget communal et du caractère résidentiel du village.

Ayant pris connaissance de ces résultats, Monsieur le Maire indique qu'il souhaite répondre aux besoins exprimés par la population.

Il envisage donc la construction d'un gymnase dans la commune et souhaite lancer dès 2009 les études relatives à ce projet et qui permettront :

- De définir les coûts
- De déterminer les modalités de réalisation économiques et écologiques.

Monsieur MAGNNE indique que des économies d'énergie importantes pourraient déjà être réalisées sur l'éclairage public par l'extinction d'un point lumineux sur deux à certaines heures et en étudiant le type de lampes.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la **délibération N°24/2009**.

6- Lancement des études pour la construction d'une Maison des Associations et de la Petite Enfance

Avec la même motivation, Monsieur le Maire souhaite engager les études pour la réalisation d'une maison des associations et de la petite enfance.

Il envisage d'associer à ce projet l'intercommunalité mais aussi, d'étudier la possibilité de faire appel à des partenaires privés.

Monsieur ANGHELOVICI fait remarquer qu'il peut y avoir une différence entre les souhaits exprimés par la population à travers le questionnaire et des réels besoins. Il rappelle ainsi qu'il n'y a eu que huit naissances à Gueux en 2008.

Monsieur MAZEREEL partage son point de vue et rappelle la déconvenue de l'équipe municipale précédente lorsqu'eux-mêmes avaient mené une réflexion sur cette question.

Madame RHONE insiste donc sur l'importance de travailler avec d'autres communes de l'intercommunalité. Monsieur MAZEREEL insiste quant à lui sur l'importance d'associer des partenaires privés.

De nombreux conseillers pensent qu'il existe réellement un besoin de garde de jeunes enfants dans la commune et dans les communes alentour.

Madame RHONE précise également qu'il faut prendre en considération la fermeture d'une classe à l'école maternelle qui va réduire la capacité d'accueil des enfants de moins de 3 ans.

Elle avance également que l'existence d'une structure d'accueil pour la petite enfance participe au dynamisme d'une commune.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération qui est adoptée par 17 voix pour et une abstention (Pascal ANGHELOVICI).

Cette décision fait l'objet de la **délibération N°25/2009**.

7- Lancement des études pour la réalisation d'un lotissement dans la commune

Monsieur le Maire précise que la commune aura besoin de recettes pour réaliser les projets précédemment envisagés. Or les sources de recettes sont peu diversifiées et limitées, ce à quoi s'ajoutent les incertitudes relatives à la Taxe Professionnelle.

C'est pourquoi il souhaite réaliser un lotissement dans la commune. Ce lotissement serait réalisé en deux phases de 30 lots, soit un total de 60 lots, ce qui reste compatible avec les souhaits d'un développement mesuré de la commune et de la préservation de son caractère résidentiel.

Monsieur le Maire indique qu'il apportera un intérêt tout particulier à la présence de la verdure et à la prise en compte des préoccupations environnementales dans ce nouveau lotissement, et ce grâce à un cahier des charges précis.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération qui est adoptée par 15 voix pour et 3 abstentions (Michèle BOLAND, Patricia GIANETTA et Pascal ANGHELOVICI).

Cette décision fait l'objet de la **délibération N°26/2009**.

8- Demandes de subvention au Conseil Général et au Conseil Régional pour les travaux de restructuration de la Maison des Sports

Monsieur le Maire rappelle que les travaux envisagés dans la Maison des Sports représentent une charge financière importante pour la commune qui envisage donc de solliciter des subventions auprès du Conseil Général et du Conseil Régional.

Monsieur TROITZKY indique qu'il faudrait également faire une demande auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet des **délibérations N°27/2009, 28/2009 et 29/2009**.

9- Adhésion à l'ADULLACT pour l'envoi de convocations électroniques

Pascal ANGHELOVICI expose les modalités de la dématérialisation des convocations qui suppose la mise en œuvre d'une signature électronique et de l'horodatage des messages.

Il précise que l'ADULLACT propose la mise à disposition d'une plate-forme de télétransmission mais aussi l'accès à une assistance technique à distance, etc...

Certains conseillers sont réticents.

Madame COLZY insiste sur les économies de papier qui pourront être ainsi réalisées et précise que pour les membres de commissions qui ne disposent pas d'internet, les convocations continueront à leur être envoyées par courrier. Par ailleurs, cela libérera du temps aux employés communaux qui sont chargés de la distribution de toutes les convocations.

Il est donné lecture de la délibération qui est adoptée par 14 voix pour, 1 voix contre (Hubert CROZAT) et 3 abstentions (Michèle BOLAND, Patricia GIANETTA, Jean-François TROITZKY).

Cette décision fait l'objet de la **délibération N°30/2009**.

10- Mise à disposition exceptionnelle de la salle des fêtes pour l'école primaire de Fismes

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la **délibération N°31/2009**.

III – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1. Compte-rendu de la réunion du Syndicat des Eaux de la Garenne du 16 février 2009

Monsieur DELAVELLE présente les résultats d'une enquête environnementale menée sur le bassin de captage de La Garenne. Il s'agissait d'une enquête volontaire auprès des viticulteurs, agriculteurs et du golf sur leur utilisation de pesticides et engrais.

Il apparaît que la vallée de l'Arche, qui traverse le bassin de captage, est une zone de grande vulnérabilité. D'autres secteurs semblent également très sensibles : la route de la caoutchouterie, le lac du golf qui communique directement avec la nappe phréatique, l'absence de bassins de rétention sur la RD31 au niveau de La Garenne (le Syndicat va d'ailleurs saisir le Conseiller Général pour qu'il rappelle l'importance de ces travaux à la DDE).

Tout cela amène le syndicat à s'inquiéter sur la qualité des eaux de boisson et à réfléchir sur la création d'un autre captage vers Muizon.

Cette étude sera présentée plus en détail le 24 juin 2009.

Monsieur VIGOUR précise que de nombreuses mesures ont été prises pour réduire l'utilisation de pesticides et engrais et que de gros efforts ont été faits par les acteurs du monde agricole. Il indique en outre que certaines aides sont désormais « éco-conditionnées ». Depuis 10 ans, on a déjà pu constater une diminution de 50% de l'utilisation de produits phytosanitaires.

2. Fermeture RD27 pour prises de vues photographiques

Monsieur le Maire indique que le Conseil Général envisage de fermer la RD 27 pendant trois jours pour permettre la réalisation de prises de vue photographiques par NISSAN.

Il a fait part au Conseil Général de son inquiétude car la route de Thillois ne pourra pas absorber tout le trafic routier détourné.

3. Demandes d'utilisation des Terres du Circuit par l'ACG et par une association d'amateurs de Punto.

L'ACG ainsi qu'une association d'amateurs de Punto demandent à accéder aux terres du circuit.

Un tour de table révèle que la majorité des conseillers sont favorables à ces mises à disposition puisqu'il s'agit de l'ACG et d'une association d'Ormes, qui font la démarche de demander l'autorisation.

Il faudrait convenir d'une convention avec l'ACG pour gérer ces mises à disposition qui se déroulent généralement le week-end. Il faudra également veiller à ce que les associations rendent le site propre.

Il est également précisé que ces autorisations ne doivent pas constituer un précédent qui pourrait contraindre la commune à donner systématiquement l'autorisation.

4. Questions diverses.

Madame COLZY fait un compte-rendu de la présentation de l'Avant-projet proposé par l'Atelier Nuances en Paysage. Les propositions d'aménagement n'ont pas emporté l'adhésion de la Commission.

C'est pourquoi il a été décidé de différer l'Aménagement du Lac, de la ruelle du Lac et de l'Avenue de Reims, et de ne réaliser que le pourtour de l'Eglise.

L'aménagement de l'Avenue de Reims sera fait par la Mairie.

Monsieur TROITZKY rappelle qu'une réunion aura lieu le 24 mars 2009 à 18h30 sur le projet de MARPA à Pargny-les-Reims.

Monsieur RONSEAUX rappelle que la réunion publique aura lieu le 8 avril 2009 à 20h.

N°20/2009 – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2008

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L.2311-15 et R. 2311-13,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée à l'arrêté modifié du 27 décembre 2005,

Vu les résultats produits par le trésorier (compte de gestion provisoire, balance et tableau des résultats),

Vu l'état des restes à réaliser,

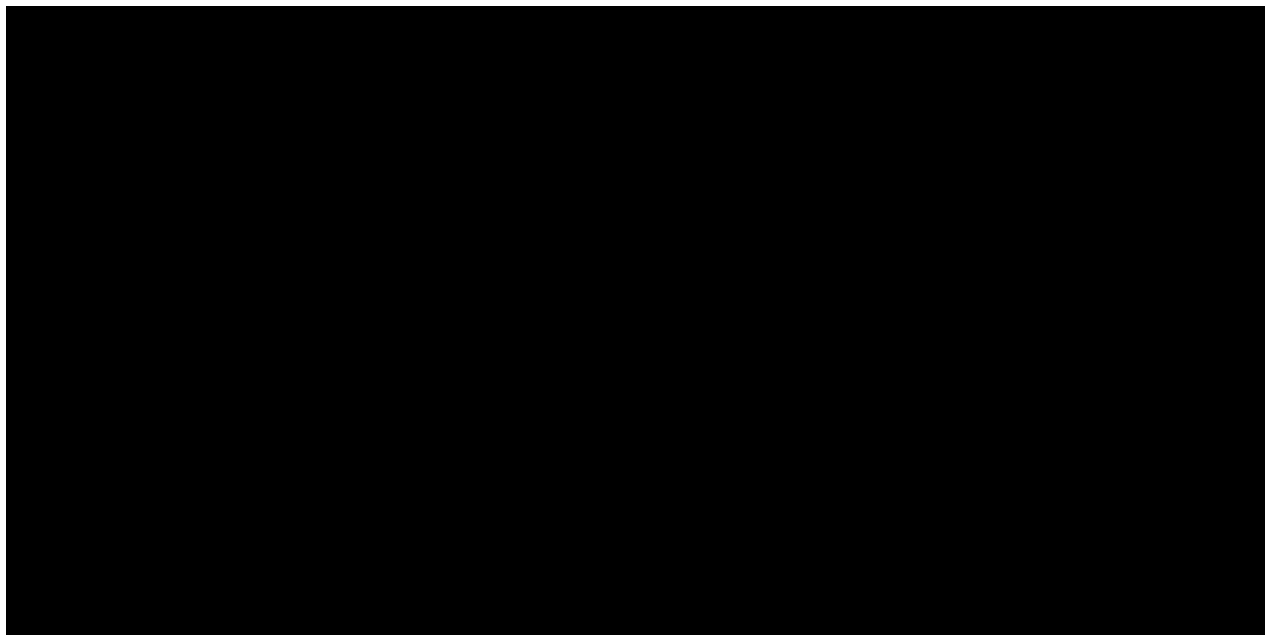
Considérant la possibilité de reporter par anticipation les résultats de l'exercice précédent au budget primitif suivant avant le vote du compte administratif,

Considérant la présentation des dépenses et des recettes de l'exercice précédent effectué par l'ordonnateur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- De constater les résultats de l'exercice 2008, lesquels peuvent se résumer ainsi :



Entrainant un besoin de financement de **1 416 812 €**

- D'affecter par anticipation au budget primitif l'excédent de fonctionnement de **827 929,81 €** comme suit :
 - affectation en réserve (compte 1068) en section d'investissement du montant de **435 888,58 €**.
 - report en section de fonctionnement du montant de (ligne 002 en recettes) du montant de **392 041,81 €**.
- D'inscrire l'ensemble de ces crédits, ainsi que le détail des restes à réaliser, au budget primitif 2009 et de confirmer cette affectation après le vote du compte administratif de l'exercice 2008.

N° 21-2009 -- Vote des 4 taxes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de conserver les taux d'imposition communaux comme suit :

	ANNEE 2009
Taxe d'habitation	7,97 %
Foncier Bâti	14,15 %
Foncier Non Bâti	16,84 %
Taxe Professionnelle	7,11 %

Et qui génèrent un produit fiscal de **661 089 Euros** en hausse de 7,049 % par rapport au produit de l'année précédente.

N° 22-2009 – BUDGET PRIMITIF 2009

Le Budget Primitif 2009 est présenté aux conseillers.

Il est équilibré : En section de Fonctionnement, recettes et dépenses pour 1 559 232 €
Et en section d'Investissement, recettes et dépenses pour 2 577 097 €.

Des crédits sont ouverts en section d'Investissement pour les opérations suivantes :

- ↳ Travaux Mairie : acquisition matériel, équipement informatique et mobilier
- ↳ Ecoles Primaire, Maternelle, et Accueil Périscolaire pour l'achat de mobilier et matériel et des travaux de remise en conformité,
- ↳ Maison des Sports : travaux de restructuration.
- ↳ Opération de voirie pour des travaux de renforcement et d'amélioration de la voirie communale
- ↳ Eglise pour des travaux de remise en conformité et de réfection de la toiture.
- ↳ Aménagement avenue E ROEDERER : travaux d'enfouissement des réseaux et d'amélioration de la voirie.
- ↳ Matériel roulant pour l'acquisition d'une nouvelle tondeuse et l'équipement du tracteur et du camion.
- ↳ Aménagement, Embellissement: études et travaux d'embellissement de la commune
- ↳ Diagnostic voiries et bâtiments
- ↳ Projets d'équipement et d'aménagement
- ↳ Bâtiments communaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VOTE le budget primitif 2009.

N° 23-2009 - Budget Primitif 2009 « ZONE ARTISANALE ».

Monsieur le Maire présente aux Conseillers le Budget Primitif 2009 « Compte ZONE ARTISANALE ».

Il s'agit du dernier exercice budgétaire puisque les dernières dépenses vont être mandatées au cours de l'année 2009. Ce budget annexe sera ensuite réintégré dans le budget principal.

Monsieur le Maire indique que le budget de la ZA est équilibré en section de fonctionnement et excédentaire en section d'investissement. S'agissant du dernier exercice, cet excédent correspond à l'excédent de l'opération dans son ensemble, soit 1 141 725,06 € HTVA.

Le Conseil Municipal après avoir entendu lecture des documents, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ↳ **vote** le budget primitif arrêté définitivement (inclus gestion des stocks) comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	⇒	4 129 189,33 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	⇒	4 129 189,33 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	⇒	2 936 464,27 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	⇒	4 078 189,33 €

N° 24-2009 -- Lancement des études pour la construction d'un gymnase

Monsieur le Maire indique que l'état des lieux des besoins de la population, notamment mené par la voie d'un questionnaire, a révélé le besoin d'un équipement sportif susceptible d'accueillir des activités diverses ainsi que des espaces de rangements et de stockage pour les associations sportives de la commune.

Aussi, il souhaite lancer dès 2009 les études pour déterminer la solution technique et architecturale la plus satisfaisante et la plus adaptée aux besoins de la commune.

Pour ce faire, il convient de lancer un marché pour recruter un assistant à maître d'ouvrage qui évaluera le montant des travaux et déterminera un programme de réalisation pour l'ensemble de l'opération. Cette prestation est évaluée à 40 000 € environ.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- de lancer un marché à procédure adaptée afin de recruter un assistant à maître d'ouvrage pour la construction un équipement sportif polyvalent,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2009.

N° 25-2009 -- Lancement des études pour la construction d'une Maison des Associations et de la Petite Enfance

Monsieur le Maire indique que l'état des lieux des besoins de la population, notamment mené par la voie d'un questionnaire, a révélé le besoin d'un équipement permettant l'accueil des associations communales.

La population a également massivement demandé la création d'une structure permettant d'accueillir les enfants en bas âge.

Il envisage de répondre à ces besoins par la construction d'une Maison des Associations et de la petite Enfance.

Une réflexion devra être menée sur la possible dimension intercommunale d'un tel projet.

Aussi, il souhaite lancer dès 2009 les études pour déterminer la solution technique et architecturale la plus satisfaisante et la plus adaptée aux besoins exprimés par les habitants.

Pour ce faire il convient de lancer un marché pour recruter un assistant à maître d'ouvrage qui évaluera le montant des travaux et déterminera un programme de réalisation pour l'ensemble de l'opération. Cette prestation est évaluée à 40 000 € environ.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 17 voix pour et 1 abstentions,

DECIDE :

- de lancer un marché à procédure adaptée afin de recruter un assistant à maître d'ouvrage pour la construction d'une Maison des Associations et de la Petite Enfance,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2009.

N° 26-2009 -- Lancement des études pour la réalisation d'un lotissement dans la commune

Monsieur le Maire rappelle que la population de la commune est passée de 1880 habitants en 2007 à 1809 en 2008.

Il indique en outre que l'Inspection Académique a annoncé la fermeture d'une classe à l'école maternelle pour la rentrée 2009.

Par ailleurs, il précise que la réalisation des projets permettant de répondre aux besoins exprimés par la population implique pour la commune une recherche de financements nouveaux.

En conséquence, il envisage la réalisation d'un nouveau lotissement dans la commune, qui permettrait d'accueillir de nouvelles familles mais aussi de réaliser une recette susceptible de financer de nouveaux projets sans recourir à l'emprunt, et sans augmenter la fiscalité locale.

Ce lotissement pourrait être réalisé sur deux parcelles dont la commune est propriétaire et en deux phases de 30 lots chacune.

Il souhaite lancer dès 2009 les études de faisabilité d'un tel projet.
Cette prestation est évaluée à 100.000 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 15 voix pour et 3 abstentions,

DECIDE :

- de lancer les études relatives à la réalisation d'un nouveau lotissement dans la commune,
- d'autoriser le maire à lancer les marchés relatifs à ces études,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2009.

N° 27-2009 -- Demandes de subvention au Conseil Général et au Conseil Régional pour les travaux de restructuration de la Maison des Sports.

Monsieur le Maire rappelle que des travaux sont prévus en 2009 afin de remettre en conformité le 1^{er} étage de la Maison des Sports pour y permettre l'accueil de manifestations sportives et festives organisées par les associations.

Le montant total des marchés de travaux s'élève à 265 012 € HTVA.

Considérant l'intérêt pour la commune de ces travaux mais aussi leur coût conséquent, Monsieur le Maire souhaite solliciter le soutien financier du Conseil Général.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de solliciter une subvention auprès du Conseil Général de la Marne pour aider au financement des travaux de remise en conformité de la Maison des Sports.

N° 28/2009 -- Demandes de subvention au Conseil Régional pour les travaux de restructuration de la Maison des Sports.

Monsieur le Maire rappelle que des travaux sont prévus en 2009 afin de remettre en conformité le 1^{er} étage de la Maison des Sports pour y permettre l'accueil de manifestations sportives et festives organisées par les associations.

Le montant total des marchés de travaux s'élève à 265 012 € HTVA.

Considérant l'intérêt pour la commune de ces travaux mais aussi leur coût conséquent, Monsieur le Maire souhaite solliciter le soutien financier du Conseil Régional.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional de Champagne-Ardenne pour aider au financement des travaux de remise en conformité de la Maison des Sports.

N° 29/2009 -- Demandes de subvention à la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports pour les travaux de restructuration de la Maison des Sports.

Monsieur le Maire rappelle que des travaux sont prévus en 2009 afin de remettre en conformité le 1^{er} étage de la Maison des Sports pour y permettre l'accueil de manifestations sportives et festives organisées par les associations.

Le montant total des marchés de travaux s'élève à 265 012 € HTVA.

Considérant l'intérêt pour la commune de ces travaux mais aussi leur coût conséquent, Monsieur le Maire souhaite solliciter le soutien financier à la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports pour aider au financement des travaux de remise en conformité de la Maison des Sports.

N° 30/2009 -- Envoi des convocations par voie électronique et adhésion à l'ADULLACT.

Monsieur le Maire indique que dans un souci d'économie et de simplification, il souhaite que les convocations aux réunions du Conseil Municipal mais aussi aux différentes commissions soient désormais adressées par voie électronique.

Il précise que la réglementation permet ce type d'envoi mais le soumet à des obligations liées à l'horodatage des convocations et à la certification de la signature du Maire.

L'association ADULLACT offre ce type de service en contrepartie d'une adhésion d'un montant de 250 €.

Cette adhésion comprend également une assistance technique à distance, l'accès à un espace de téléchargement de logiciels libres et de nombreux autres services.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 14 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions,

DECIDE :

- d'envoyer les convocations aux réunions du Conseil Municipal et des commissions par voie électronique,
- d'adhérer à l'association ADULLACT afin de garantir la légalité des convocations ainsi adressées.

N°29-2009 -- Mise à disposition exceptionnelle de la salle des fêtes pour l'école primaire de Fismes

L'Ecole primaire de Fismes sollicite le prêt de la Salle des Fêtes de Gueux pour deux représentations théâtrales dans le cadre d'un projet « théâtre » mené avec des classes de l'école, le samedi 4 avril 2009 de 18h à 22h, et le dimanche 5 avril 2009, toute la journée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de prêter, à titre exceptionnel, la Salle des Fêtes de Gueux à l'Ecole de Fismes pour deux représentations les 4 et 5 avril 2009.